

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Tarifs -
Spectacle de danses
plurielles du
17 février 2024
Stage de danse du
18 février 2024 -
Ecole de musique et de
danse

Date de la
convocation
du Conseil municipal

1^{er} décembre 2023

SG- 2023/12 - 07

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

Par délégation de M. J. J. J.

C. CORDIER

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20231213-2023-12-07-DE
Date de réception : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le TREIZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 1^{er} décembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme MONTIGNY, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, SENECHAUX, M. CAN, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mmes EMOND à Mme MONTIGNY, M. TRAPATEAU à M. RICHARD, Mme MERABTI à Mme BENABI, M. AHSAINÉ à Mme VIGNY,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, DAOUD.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

L'école de Musique et de Danse de Vernouillet porte un projet ville intitulé :

SPECTACLE « DANSES PLURIELLES D'ICI ET D'AILLEURS »
SAMEDI 17 FEVRIER 2024 à L'ATELIER A SPECTACLE

PUBLIC VISE :

- Elèves de l'école de musique et de danse de Vernouillet et leurs familles,
- Vernolitaïns et extérieur commune,
- Elèves des Ecoles de danse de la région

OBJECTIFS :

- Permettre aux élèves des cours de danse de la région de se produire sur scène et de découvrir plusieurs styles de danse,
- Faire participer 8 écoles de danse de l'agglomération,
- Faire découvrir aux Vernolitaïns les écoles de danse de la région,
- Créer un temps d'échange entre les professeurs des différentes écoles,
- Faire participer les classes CHAM (classes à horaires aménagés en musique) du collège Marcel Pagnol,

Afin de couvrir les frais de ce spectacle, il est proposé de créer les tarifs suivants pour cette manifestation :

- ✓ Moins de 12 ans : gratuit
- ✓ De 12 à 17 ans : 4 €
- ✓ A partir de 18 ans : 8 €

L'école de Musique et de Danse de Vernouillet proposera également

Des STAGES DE DANSE
DIMANCHE 18 FEVRIER 2024 à L'ATELIER A SPECTACLE
De 9H30 à 18H00
Durée de chaque cours : 1H30

PUBLIC VISE :

- Elèves danseurs de l'école de musique et de danse de Vernouillet,
- Vernolitaïns et hors commune danseurs,
- Elèves des Ecoles de danse de la région.

OBJECTIFS :

- Donner l'envie aux stagiaires de devenir danseur professionnel ou professeur de danse,
- Faire rayonner le nom de Vernouillet,
- Faire venir des élèves des écoles de danse du Drouais et des environs,
- Permettre aux élèves des cours de danse de prendre un cours avec un autre professeur dans leur discipline au d'en tester une autre.

Afin de couvrir les frais de ce spectacle, il est proposé de créer le tarif suivant pour cette manifestation :

- ✓ Stage de 1H30, pour les danseurs ayant participé au spectacle du 17/02 : **6 €**
- ✓ Stage de 1H30, pour les stagiaires ayant au moins une année de cours dans la discipline choisie : **9 €**

Il est demandé au Conseil municipal de valider les tarifs proposés pour le spectacle et pour les stages de danse.

Considérant la création d'un spectacle par l'Ecole de musique et de Danse ainsi que la réalisation de stages de danse prévus le week-end des 17 et 18 février 2024 à l'Atelier à spectacle,

Considérant la nécessité de créer des tarifs s'appliquant aux différentes manifestations prévues sur ces 2 journées,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, des Ressources Humaines, des Affaires Générales en date du 29 novembre 2023,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées.

Pour copie certifiée conforme,



secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.